

Contre la violence familiale

La violence familiale (qu'elle soit psychologique, physique ou sexuelle) a augmenté dans le monde entier pendant la pandémie de COVID-19.

Que peut faire le psychologue?

1. OFFRIR DU SOUTIEN, FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES

Les personnes qui subissent de la violence familiale sont plus susceptibles de chercher de l'aide lorsqu'elles croient qu'elles recevront la protection et le soutien nécessaires pour faire face à leur situation. Cela représente un défi de taille dans un contexte de crise mondiale comme la pandémie de COVID-19 parce que l'isolement social pendant la quarantaine peut augmenter les risques de violence et se traduire par des obstacles supplémentaires à l'accès aux services de soutien.

Agir pour identifier les personnes à risque. Protéger les personnes en leur faisant connaître les services locaux.

2. COMMENCER À EN PARLER DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

La crise de la COVID-19 et les facteurs de stress qui y sont liés ont contribué à l'augmentation de différents types de violence dans les foyers et les collectivités. Beaucoup de gens ne rendent peut-être pas compte qu'ils ou que les personnes qui les entourent sont dans une situation de violence ou ne connaissent pas les ressources qui peuvent les aider, car la violence est souvent normalisée et vraisemblablement moins visible pendant la crise de COVID-19.

Sensibiliser les collectivités aux signes de violence de tous types et aux façons d'aider les personnes qui en sont victimes.

3. IL N'Y A PAS DE SANTÉ SANS SANTÉ MENTALE

La violence associée à une crise ou à une catastrophe peut avoir d'importantes répercussions à long terme sur la santé mentale des personnes qui la subissent, y compris le stress post-traumatique, la dépression, l'anxiété et d'autres problèmes de développement.

Militer pour l'accès aux services pour répondre aux besoins immédiats et à long terme.

4. VOIR LA PERSONNE ET NON LE STÉRÉOTYPE

La violence doit être envisagée dans le contexte de la situation de la personne. Le traumatisme de la violence peut être amplifié par un vécu de violence.

Découvrir comment fournir des soins complets en fonction des besoins particuliers des personnes.

EXEMPLE D'ACTION

En Belgique, les pharmacies sont restées ouvertes pendant l'ordre de contrôle des mouvements et étaient des lieux mis à la disposition du public pour se procurer des produits de base. Les pharmaciens ont été formés pour reconnaître les demandes de « masque 19 » signifiant que le client a été victime de violence et a besoin d'aide.

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Société Canadienne de psychologie
ExecutiveOffice@cpa.ca
1-888-472-0657